

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_2_7

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Tarification des
redevances SPANC 2022**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Jean-François BORIE, vice-Président en charge de la thématique " Vers un territoire zéro déchets" rappelle qu'au regard du compte administratif 2021 du budget annexe du SPANC et du budget prévisionnel 2022, il est nécessaire d'augmenter les tarifs.

Il est proposé de modifier les tarifs ci-après.

Type de contrôle	Tarifs proposés euros TTC
Contrôle de vente	250
Contrôle neuf ou réhabilitation conception	150
Contrôle neuf ou réhabilitation exécution	135
Contrôle périodique	130
Contre visite	50
Installation > 20 EH	150/4 ans

Ces tarifs sont applicables sur tout le territoire de la communauté de communes excepté pour les communes de BEAULIEU, ST ANDRE DE CRUZIERES et BANNE qui adhèrent au SEBA pour le SPANC.
Ils seront annexés au dernier règlement de service approuvé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la tarification des contrôles SPANC 2022 telle que mentionnée ci-dessus, AUTORISE le Président à mettre en œuvre les décisions.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_7-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le